

Homologación ou equivalencia : bien choisir du premier coup

Les deux mots se ressemblent et ne disent pas la même chose. Demander la mauvaise coûte une taxe non remboursée et des mois d'attente pour un non.

1 · Les papiers à réunir d'abord

Réunissez tout avant de commencer. Presque chaque étape de ce guide s'arrête sur un seul document manquant, et repartir de zéro coûte plus cher qu'attendre un jour.

- Le diplôme original, apostillé par le pays qui l'a délivré, et sa traduction assermentée en espagnol.
- Le relevé de notes avec les matières, les heures et les résultats, apostillé et traduit lui aussi.
- Le programme d'études tamponné par l'université, quand la voie choisie l'exige.
- Votre pièce d'identité ou passeport en cours de validité, et le NIE si vous l'avez déjà.
- Le justificatif de la taxe, payée une fois la voie choisie et pas avant.

2 · L'ordre des démarches

- 1 Décidez d'abord à quoi cela doit servir. Exercer une profession réglementée et attester d'un niveau académique sont deux objectifs, donc deux procédures.
- 2 Vérifiez quel ministère vous concerne : ce n'est pas le même pour un diplôme universitaire que pour un diplôme professionnel ou secondaire.
- 3 Demandez l'apostille dans le pays qui a délivré le diplôme, pas en Espagne. C'est la pièce la plus lente et celle qui dépend le moins de vous.
- 4 Commandez la traduction assermentée une fois l'apostille obtenue, pour que la traduction la reprenne.
- 5 Déposez le dossier complet et répondez à chaque demande dans le délai : une demande sans réponse fait classer le dossier.

3 · Les erreurs que nous voyons revenir

- Demander l'homologación quand l'equivalencia suffisait, ou l'inverse. C'est l'erreur la plus chère de la procédure.
- Apostiller une photocopie au lieu de l'original, ou de la copie notariée que le pays accepte.
- Traduire avant d'apostiller. La traduction assermentée doit reprendre aussi l'apostille.
- Payer la taxe avant de savoir quelle voie on demande. Elle ne se rembourse pas.
- Laisser passer une demande du ministère parce qu'elle est arrivée en août. Le délai court quand même.

4 · Où vous le vérifiez vous-même

Pages officielles, vérifiées le 22/09/2026. L'administration change ses écrans sans prévenir : si quelque chose ne colle pas, c'est la source officielle qui fait foi, pas ce guide.

■ **Ministerio de Ciencia, Innovación y Universidades**

<https://www.universidades.gob.es/>

■ **Ministerio de Educación, Formación Profesional y Deportes**

<https://www.educacionyfp.gob.es/>

■ **Sede electrónica del Ministerio de Justicia, legalización y apostilla**

<https://sede.mjusticia.gob.es/es/tramites>

Si vous préférez que nous le fassions

199 € le dossier complet, monté et déposé

59 € le seul avis de voie et la liste des documents

Nous choisissons la voie, montons le dossier et répondons à chaque demande jusqu'à la décision.
Nous ne décidons pas : la décision appartient au ministère et ses délais sont longs aujourd'hui.
Nous ne promettons ni résultat ni mois de sortie, et méfiez-vous de qui le promet.

Une question ? Un message suffit

Écrivez-nous sur WhatsApp au **+34 613 13 87 84** (wa.me/34613138784) et une personne vous répond. Demander ne coûte rien et n'engage à rien.

Guide d'information, ni conseil juridique ni conseil fiscal. contact@holaowners.com · holaowners.com